

# COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



## Feuille de route 2021 de la Commission thématique inter filières agricole et agroalimentaire internationale

En application du Plan stratégique 2018-2022 gouvernemental pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et produits bio-sourcés<sup>1</sup>, issu des Etats généraux de l'alimentation (EGA), le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ont présidé en juillet 2018 une première réunion préfigurant la Commission thématique inter filières agricole et agroalimentaire internationale dont l'animation a été confiée à FranceAgriMer.

La Commission a été formalisée au sein de la nouvelle gouvernance de FranceAgriMer le 19 août 2019 via un arrêté fixant sa composition. Elle est présidée par Monsieur Jean-François LOISEAU, Fédérateur à l'export pour l'agroalimentaire, agriculteur, président d'INTERCEREALES et de la coopérative AXEREAL ; Monsieur Guillaume ROUE, éleveur, président d'INAPORC et de l'Office international de la viande en assure la vice-présidence.

Elle réunit l'ensemble des interprofessions ou fédérations professionnelles agricoles, les différents ministères en charge de ces sujets (agriculture et alimentation ; Europe et affaires étrangères ; économie, finances et relance), une représentation des Régions, ainsi que les principaux opérateurs de l'Etat (Business France) ou les organismes privés d'accompagnement (SOPEXA, OSCI) avec pour objectif de concrétiser le souhait exprimé lors des EGA de développer une « équipe de France agro à l'international ».

Afin de réunir les conditions favorables à l'échange et à la collaboration entre les acteurs ainsi qu'à la mise en place d'actions concrètes et d'outils efficaces, la commission fonctionne en sous-groupes. Elle a vocation à se réunir en session plénière pour faire le bilan des actions conduites et orienter les travaux à venir dans le cadre d'une feuille de route partagée.

<sup>1</sup> <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-strategique-export-2018-2022>

Il est proposé une feuille de route 2021 pour renforcer l'action structurante de la Commission thématique inter filières agricole et agroalimentaire internationale dans la mise en oeuvre des trois axes du Plan stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et produits bio-sourcés :

### 1. Accompagner les entreprises dans la durée

Dans l'objectif de sensibiliser les entreprises sur les opportunités à l'export mais également de les guider dans leurs démarches (choix des pays cibles, moyens à mettre en oeuvre, outils publics à mobiliser, etc.) et de les amener à proposer une offre adaptée à la demande des clients et des partenaires à l'international, les travaux de la Commission internationale porteront en 2021 sur :

- la priorisation et la valorisation de veilles et d'études pour conforter et développer les marchés et assurer la cohérence des actions, avec un effort particulier sur les outils de restitutions pour assurer aux opérateurs un accès élargi et gratuit à des informations d'intelligence économique.<sup>2</sup> Les membres de la Commission internationale seront également associés à l'organisation des Journées export agro organisées par la Team France Export Agro à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et envisagée en mars 2021 ;
- la poursuite et l'adaptation de plans d'actions collectifs interfilières et de priorisation géographique pour développer et entretenir une méthode collective et collaborative de travail<sup>3</sup> ;
- la mise en place d'une méthodologie visant à analyser les opportunités commerciales prioritaires, mobiliser les acteurs et opérateurs pour y répondre et faciliter l'émergence d'une offre adaptée<sup>4</sup> ;
- la conduite d'une réflexion stratégique de diversification de nos débouchés pour certaines filières<sup>5</sup> ;
- le retour d'expérience sur les nouveaux dispositifs à l'assurance-crédit court terme opérés par « Bpifrance Assurance Export » (Cap France export et Cap France Export+) pour répondre aux enjeux et aux besoins spécifiques des filières agricoles et agroalimentaires<sup>6</sup> ;
- le suivi du déploiement par Business France des dispositifs « chèque relance export », mis en place dans le cadre du plan de relance, et « chèque relance export agro », mis en place à titre exceptionnel dans le contexte de la crise de la Covid-19, pour réduire les coûts de projection à l'international des entreprises dans le cadre d'opérations collectives<sup>7</sup>,
- le suivi et la valorisation des projets d'exportation collaborative bénéficiant de la mesure « Structuration des Filières » du plan de relance<sup>8</sup> ou du dispositif DiNAII financé par le MAA<sup>9</sup>.

---

<sup>2</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Pays » de la CTI en lien avec le Copil "Taste France"

<sup>3</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Pays » de la CTI

<sup>4</sup> Travaux suivis par le nouveau Groupe de travail « Nouvelles opportunités » de la CTI, en lien avec les CAA des zones ciblées

<sup>5</sup> Sondage préalable par FAM des filières pouvant être intéressées, et inclusion de cette réflexion à conduire dans le GT Pays

<sup>6</sup> Retour d'expérience assuré par FAM pour les remontées des filières agricoles / agroalimentaires, puis restituées et analysées en lien avec la DGPE et la DG Trésor

<sup>7</sup> Suivi assuré par Business France

<sup>8</sup> Suivi assuré par FAM

<sup>9</sup> Retour d'expérience assuré par la DGPE

## 2. Ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants

Dans un objectif d'ouverture, de maintien ou d'amélioration des conditions d'accès aux marchés internationaux pour nos entreprises et nos produits agricoles et agroalimentaires en mobilisant l'ensemble des acteurs et des réseaux, les travaux de la Commission internationale porteront en 2021 sur :

- la valorisation (conséquences/enseignements) des travaux sur la compétitivité des filières en lien avec le plan de relance<sup>10</sup> ;
- l'élaboration d'éléments de communication permettant d'éclairer le débat public sur les échanges internationaux dans les secteurs agricoles et agroalimentaires<sup>11</sup> ;
- la consolidation du dispositif de priorisation des dossiers sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour faciliter le portage politique et les efforts de négociations sanitaires et phytosanitaires déployés par la DGAL et s'assurer de travailler sur des dossiers porteurs dans le cadre des stratégies export des filières (renforcement du volet stratégique des comités SPS, appui à la dématérialisation des outils de certification)<sup>12</sup> ;
- la sécurisation de dispositifs de certification et de formation des opérateurs à la prise en compte des exigences spécifiques d'enregistrement de certains pays tiers pour garantir des marchés essentiels : qualification des établissements pour exporter en Chine ; bien-être animal/halal pour l'exportation vers le Maghreb, les Pays du Golfe, la Turquie et l'ASEAN ; ...<sup>13</sup>
- la gestion des exigences de certains pays tiers sur les maladies non réglementées et/ou émergentes dans le domaine végétal<sup>14</sup> ;
- la professionnalisation du volet agrément, première entrée pour les entreprises pour exporter : consolidation et l'harmonisation des instructions pour la validation des dossiers (modes opératoires, NS, vademecums, grilles d'inspection), prise en compte d'objectifs de négociation dédiés (prelisting, agréments par sondage..) tirés de l'analyse des profils pays SPS, et systématisation de l'analyse des process agréments (temps d'instruction, d'obtention et de publication des agréments, motifs de perte ou de non conformités, etc.)<sup>15</sup> ;
- la poursuite de l'accompagnement des filières dans le cadre du Brexit<sup>16</sup> ;
- le retour d'expérience de la nouvelle gouvernance interministérielle de la logistique pour une meilleure prise en compte des besoins des filières agricoles et agroalimentaires<sup>17</sup> ;
- la valorisation des travaux sur les « nouvelles routes de la soie » ferroviaires vers l'Asie.<sup>18</sup>

---

<sup>10</sup> Travaux suivis par les Groupes filières « Compétitivité » de FAM

<sup>11</sup> Travaux pilotés par la DGPE

<sup>12</sup> Travaux suivis par les Comités SPS de FAM en lien avec la DGAL

<sup>13</sup> Travaux suivis par un Groupe de travail dédié en coordination avec le Groupe de Travail « SPS » de la CTI

<sup>14</sup> Travaux suivis par un Groupe de travail dédié en coordination avec le Groupe de Travail « SPS » de la CTI

<sup>15</sup> Travaux suivis par un Groupe de travail dédié en coordination avec le Groupe de Travail « SPS » de la CTI

<sup>16</sup> Travaux suivis par la Cellule Brexit de FAM en lien avec le pôle agricole de Londres, la DGAL et la DGPE

<sup>17</sup> Retour d'expérience assuré par la DGPE

<sup>18</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Routes de la Soie » de la CTI et étendus plus largement aux problématiques de logistique et aux futures opportunités (partenariats, financement de l'amélioration des infrastructures, report modal)

Les membres de la Commission Internationale bénéficieront d'un retour sur le suivi et l'impact des accords de libre-échange entre l'UE et certains pays tiers afin d'identifier les impacts de ces accords et accompagner les entreprises pour mieux tirer profit des ouvertures de marchés.

### **3. Promouvoir les produits français**

Dans l'objectif de renforcer et de moderniser l'image de nos produits agricoles et agroalimentaires et développer une présence française plus large à l'international, les travaux de la Commission internationale porteront en 2021 sur :

- le portage à haut niveau, à travers la diplomatie économique, des problématiques agricoles et agroalimentaires ainsi que l'accompagnement des filières dans le cadre d'événements prioritaires à identifier<sup>19</sup> ;
- l'appropriation de la marque « Taste France » et le retour d'expérience sur la mobilisation de ses outils pour une communication globale, notamment digitale à destination prioritairement de nos principaux marchés stratégiques<sup>20</sup> ;
- la promotion de nos savoir-faire grâce à la coopération et l'expertise technique internationale dans le cadre des actions de coopération institutionnelle menées par les administrations avec les filières<sup>21</sup>.

Une communication régulière des travaux de la Commission thématique inter filières agricole et agroalimentaire internationale est assurée par une lettre d'information adressée régulièrement à l'ensemble des participants.

---

<sup>19</sup> Programmation par le MEAE et le MAA en lien avec les opérateurs et les filières

<sup>20</sup> Retour d'expérience assuré par le Copil « Taste France », à conduire notamment auprès des acheteurs étrangers

<sup>21</sup> Travaux suivis par le Comité d'appui à la coopération institutionnelle de la CTI